

Table des matières / *Table of contents*

Avant-propos	V
Sommaire / <i>Contents</i>	VII
Table des abréviations / <i>Table of abbreviations</i>	XV

Data in a legal limbo: ownership, sovereignty or a digital public goods regime?

Carlos M. Correa

I. Some basic distinctions	4
II. Categories of data	5
III. Data under copyright law	9
IV. What other rights over data?	12
A. Data ownership	13
B. Sui generis exclusive rights	16
C. Sovereign rights	18
D. Digital public goods	21
V. Who can claim rights over data?	23
VI. Conclusion	27

The Regulation of Non-Personal Data in the EU and the 2020 Data Strategy

Alain Strowel / Laura Somaini

I. The Horizontal Instruments for Regulating Data Sharing in the EU and the Main Data Regimes	31
1. Brief Overview of Data Regulation in the EU	31
2. The Four Main Data Regimes Under EU Law	33
a) Open (or Public) Data	34
b) Confidential Data	36
c) Personal Versus Non-Personal Data	38
II. The 2018 Regulation on the Flow of Non-Personal Data in the EU	41
1. The Commission's Communication on «Building a European Data Economy» (Jan. 2017)	42
2. The Principles of the FFD Regulation (Nov. 2018)	44
a) Objectives of the FFD Regulation	44
b) Mixed Datasets	46

3. The Portability of Non-personal Data under the FFD Regulation	48
III. The 2020 EU Data Strategy	52
IV. Conclusions on the Regulation of (Non-Personal) Data in the EU	56

Un droit de propriété sur les données en droit suisse ?

Florent Thouvenin

I. Introduction	59
II. Notions	66
1. Données, informations et connaissances	66
2. Données volontaires, observées et dérivées	69
3. Données en tant que biens publics	71
III. Bien-fondé de l'introduction de la propriété sur les données	72
1. Introduction à la problématique	72
2. Perspective théorique	76
2.1. Vue d'ensemble	76
2.2. Autonomie et équité	78
2.3. Défaillance du marché	81
3. Perspective pratique	89
3.1. Introduction	89
3.2. Portabilité des données	90
3.3. Fuites de données	92
3.4. Données au sein d'une succession	94
3.5. Données dans le cadre d'une faillite	95
3.6. Web-Scraping	97
3.7. Transfert de valeurs via la blockchain	98
3.8. Conclusion préliminaire	100
4. Constats	100
IV. Conception	102
1. Remarques préliminaires	102
2. Objet	102
3. Ayant droit	105
3.1. Critères d'attribution	106
3.2. Pluralité d'ayants droit	108
4. Effets	110
4.1. Concepts	110
4.2. Droits et restrictions	117
4.3. Délai	121
5. Publicité	121
6. Constats	122

V.	Mise en œuvre	123
1.	Relation avec la loi sur la protection des données	123
2.	Mesures institutionnelles	125
3.	Constats	128
VI.	Conclusion	129

Blockchain et Propriété intellectuelle

Daniel Kraus / Christophe Schaub

I.	Introduction et considérations liminaires	133
II.	Définitions	135
A.	Définition philosophique	135
B.	Définitions techniques	135
1.	Blocs de la chaîne	138
2.	Phases principales d'une transaction	138
3.	Synthèse	139
III.	Blockchains comme objet de protection de la propriété intellectuelle	140
A.	Statut juridique d'une blockchain du point de vue de la propriété intellectuelle	140
1.	Blockchain en tant que concept	140
2.	Blockchain en tant que base de données	140
3.	Blockchain en tant que moyen de paiement	140
4.	Blockchain en tant que programme d'ordinateur	141
B.	Licences d'utilisation des cryptomonnaies	142
C.	Paysage des brevets en matière de blockchains	144
D.	Conséquence	145
E.	Solutions permettant d'éviter des situations de blocage	146
1.	Veille technologique et suivi des brevets publiés	146
2.	Droit des tiers découlant d'un usage antérieur	147
3.	Licences obligatoires	147
4.	Droit à la décompilation	147
F.	Marques	149
IV.	Blockchains comme outil au bénéfice de la propriété intellectuelle	150
A.	Chaîne de création de valeur	150
B.	Gestion des licences	150
C.	Preuve d'usage	151
D.	Preuve devant les tribunaux	151
V.	Interopérabilité entre les blockchains	153
VI.	Conclusion	154

**Les outils de recherche générés par les « Big Data »
et l'intelligence artificielle**

Claire Fobe

I.	Introduction	157
II.	Le défi de la classification des « big data »	158
III.	Exploration du monde de l'automatisation	159
IV.	Un exemple concret dans la pratique de Darts-ip	161
V.	Impact et futur	164

**Lecture prospective de l'article 17 de la directive sur le droit
d'auteur dans le marché unique numérique: Vers une obligation
de filtrage limitée par la CJUE, garante du « juste équilibre »**

Julien Cabay

I.	Introduction: un balcon bruxellois, avec vue sur Luxembourg	169
II.	Première partie: L'article 17 dans son contexte	180
	A. Présentation générale de l'article 17 de la directive (UE) 2019/790 sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique	180
	B. L'article 17, le « Value Gap » et les « Second Level Agreements »	185
	1. La situation avant l'adoption de l'article 17: le « Value Gap » et le déséquilibre des « Second Level Agreements »	185
	2. La situation après l'adoption de l'article 17: un acte de communication au public et une responsabilité spécifique, pour un rééquilibrage des « Second Level Agreements »	188
	C. La recherche d'un équilibre par le législateur de l'Union européenne	191
III.	Deuxième partie: lecture prospective de l'article 17 à la lumière du critère du « juste équilibre »	197
	A. Prolegomènes: les méthodes d'interprétation du droit de l'Union européenne par la CJUE, spécialement en droit d'auteur	197
	B. Un droit de communication au public limité	205
	1. Interprétation littérale et contextuelle	205
	2. Interprétation téléologique: appréciation individualisée du droit de communication au public	207
	3. Limitation du droit de communication au public dans le cadre des droits fondamentaux	212
	C. Une obligation de filtrage limitée	223
	1. Dans son principe	225
	2. Dans ses modalités	237

IV.	Conclusion: « (...) Et dans ce ciel – pense peut-être l’officier – brille un soleil qui illumine en même temps ces lavabos blafards et de lointaines prairies (...) »	268
-----	---	-----

**Révision du droit d’auteur suisse:
questions choisies sous l’angle du Big data**

Michèle Burnier

I.	Introduction	275
II.	Les nouvelles mesures contre le piratage en ligne (article 39d LDA)	276
	A. Obligations des fournisseurs de services d’hébergement Internet	277
	B. Traitement des données personnelles	281
III.	La protection des photographies sans caractère individuel: une nouvelle catégorie d’œuvre (article 2 al. 3 ^{bis} LDA)	282
IV.	Utilisation d’œuvres à des fins scientifiques (article 24d LDA)	286
V.	Les licences collectives étendues (article 43a LDA)	288
VI.	Utilisation d’œuvres orphelines (article 22b LDA)	291
VII.	Conclusions	293